

COURS GENERAL AGRICOLE - PARIS 2022

2022 l'édition  
DES RETROUVES



## Epreuve Collective

# OVINPIADES DES JEUNES BERGERS 2023

18<sup>e</sup> édition



**INN'OVIN**  
LA FILIÈRE OVINE RECRUTE

# CAHIER DES CHARGES

## #1 LE CONCOURS DES OVINPIADES DES JEUNES BERGERS

### LES ORGANISATEURS

**Ce concours est organisé dans le cadre d’Inn’Ovin.** Inn’Ovin réunit tous les acteurs de la filière : INTERBEV Ovins, la Fédération Nationale Ovine, La Coopération Agricole, Races de France, GDS France, l’Institut de l’Elevage, l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture et les Jeunes Agriculteurs.

Inn’Ovin est un programme de développement de la filière ovine qui mobilise l’ensemble des acteurs de la filière autour de deux grands défis :

- Améliorer le renouvellement des générations d’éleveurs ;
- Produire plus d’agneaux et plus de lait pour répondre à la demande et ainsi créer plus d’emplois sur l’ensemble du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, quatre grandes priorités de travail ont été définies :

- Susciter des vocations et faire la promotion du métier d’éleveur ;
- Améliorer les revenus des éleveurs par la technique ;
- Améliorer les conditions de travail des éleveurs ;
- Assurer la durabilité de la production ovine.

### LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la filière ovine cherche à susciter des vocations chez les jeunes. Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont l’un des symboles de cette volonté d’installer des nouveaux éleveurs de brebis en France.

Au cours de la prochaine décennie, 61 % des éleveurs de brebis allaitantes et 39 % des éleveurs de brebis laitières partiront à la retraite. Pour assurer le renouvellement de ses générations mais également le maintien de sa production, la filière ovine devra donc installer près de 10 000 éleveurs dans le même temps.

La filière part à la rencontre de ses futurs producteurs. Et pour que la rencontre ait lieu, quoi de mieux qu’une immersion dans une ambiance conviviale offrant la possibilité d’échanges privilégiés ? Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d’éleveur ovin de l’intérieur, au travers de problématiques concrètes et d’échanges avec des professionnels.



## #2 L'ÉPREUVE COLLECTIVE 2023

Cette année, les candidats auront pour mission d'être de véritables community manager, en réalisant plusieurs posts Instagram. Ces posts seront bien entendu tous en lien avec la filière ovine.

Instagram est un réseau où l'on peut très vite passer d'un contenu à l'autre, d'où la nécessité pour les candidats de réaliser des posts synthétiques et pertinents.

Pour réussir ces posts, les candidats devront se montrer :

- **Pertinents** : un post Instagram ne permet pas de s'étaler, il faut aller droit au but et être synthétique. Il faut être clair et concis dans son discours pour capter l'attention des internautes et faire passer le bon message.
- **Créatifs** : à l'instar de tous les réseaux sociaux, un bon post Instagram permet d'attirer l'attention et de faire passer un message. Laissez parler votre créativité pour mettre en image et/ou en vidéo des hommes et des femmes qui représentent l'élevage ovin.

### LES THÉMATIQUES

Vous devrez réaliser trois posts (visuels et textes) sur 3 thématiques distinctes de l'élevage ovin, à savoir :

- **Mon exploitation** : présenter de manière générique une exploitation (d'un lycée, de l'éleveur du coin...), ou alors une partie très spécifique de cette dernière.
- **Mon éleveur** : présenter une personne travaillant sur cette exploitation. Il peut s'agir du chef d'exploitation, du salarié ou encore de l'apprenti. L'objectif est de mettre un visage sur l'exploitation choisie. Vous pouvez ensuite aussi bien parler de la formation suivie par cette personne, que des raisons qui l'animent à être éleveur ou encore de ses conditions de travail.
- **Ma production** : présenter une caractéristique spécifique de la production comme par exemple une démarche de qualité. Attention, l'idée n'est pas d'avoir une présentation d'un produit fini (**pas de photo de viande, de lait...**), mais bien de se centrer sur une caractéristique de la production. Le contenu devra être en lien avec l'élevage et en aucun cas avec le produit fini.

Ces trois thématiques sont obligatoires.

Vous pourrez réaliser ces contenus au sein même de votre établissement ou chez un éleveur ovin proche de chez vous. N'hésitez pas à contacter des éleveurs de votre région, ils seront ravis de pouvoir vous aider dans ce projet, tout en valorisant leur métier.



## ELEMENTS TECHNIQUES

Concernant les images, les candidats seront notés sur la qualité, le style et la pertinence des images choisies. Les candidats pourront choisir le format souhaité entre photo (qui sera utilisée pour un feed Instagram) et une vidéo (type « réels », qui est une fonctionnalité d'Instagram). Il est également possible de faire un mix entre photo et vidéo en réalisant par exemple deux thématiques en photo et la dernière en vidéo.

## PHOTOS

- Le format carré à privilégier est : 1080 x 1080 pixels.
- Eviter les collages de plusieurs photos qui bien souvent sur Instagram baisse la visibilité de vos photos.
- Attention à la qualité de votre image.
- Des textes peuvent être apposés sur votre image, mais attention à ne pas gêner le visuel et à voir l'intérêt que le texte peut apporter. [Un exemple de bonne utilisation du texte sur l'image ici.](#)

## VIDEOS

- Le format à privilégier est : 1080 x 1920 pixels.
- Le format à utiliser est celui des Réels, des vidéos de maximum 60 secondes. Attention, Instagram évolue constamment, il se peut que d'ici quelques semaines, la durée des Réels passent à 90 secondes.
- **Les vidéos plus longues de type « IGTV » (fonctionnalité d'Instagram) par exemple sont interdites.** Seul le format Réels est accepté.
- Vous pouvez mettre de la musique ou encore du texte sur vos vidéos. Attention à ne pas gêner vos images avec des textes trop présents ou mal incrustés.

## TEXTE

- Le texte qui accompagnera les photos/vidéos est libre.
- Un post ne peut excéder 2 200 caractères (espaces compris).
- Attention aux fautes d'orthographe et de grammaire.
- L'utilisation des # est très importante. Attention à utiliser des # cohérents et pertinents avec votre discours.
- Les # suivants seront obligatoires : #Ovinpiades #Ovinpiades2023 #Jeuneetberger

## LES ANIMAUX

En cas de présence d'animaux sur les photos et/ou vidéos, l'équipe doit s'assurer que les conditions règlementaires, sanitaire et de bien-être animal sont respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possibles. Ainsi, les animaux doivent être identifiés au moyen d'une boucle électronique, lorsqu'ils sont équeutés, la queue ne doit pas être coupée à moins de deux doigts de son attache et la surface en bâtiment disponible de plus de 1m<sup>2</sup> par brebis doit être respectée. Tout projet ne respectant pas



l'ensemble des conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusé par les organisateurs.

## RENDUS

Les 3 contenus devront être présentés comme de véritables posts Instagram.

### Pour une photo :



### Pour une vidéo :



# REGLEMENT

## 1. LES CONDITIONS

**1.1** Ce concours est exclusivement ouvert aux établissements d'enseignement agricole, participant ou non aux épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

**1.2** L'établissement d'enseignement agricole peut présenter une ou plusieurs équipes différentes. Toutefois, un candidat ne peut être membre que d'une seule équipe.

Une équipe peut être composée d'apprenants d'une même classe ou bien de classes différentes mais tous les coéquipiers doivent être issus du même établissement d'enseignement agricole.

Il n'y a pas de limite d'âge fixée quant à la participation des candidats ; en revanche, les candidats de moins de 16 ans au 25/02/2023 ne pourront pas se déplacer afin de représenter leur équipe à la finale nationale.

Chaque équipe est composée au minimum de 3 coéquipiers. Il n'y a pas de limite maximale dans le nombre de coéquipier constituant chaque équipe.

Chaque équipe est supervisée par un enseignant en charge de la coordination du projet. L'enseignant devra également accompagner les représentants de l'équipe lors de la finale nationale au Salon International de l'Agriculture à Paris le samedi 25 février 2023.

**1.3** Chaque équipe ne peut proposer qu'un seul projet.

## 2. LES MODALITES DE PARTICIPATION

**2.1** La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, incluant le Cahier des charges qui fait partie intégrante du Règlement.

**2.2** Soumission des projets

a. Chaque équipe participante s'inscrit auprès de son Comité Inn'Ovin régional (voir carte ci-dessous).



## COORDONNÉES DES ANIMATEURS INN'OVIN

### GRAND EST

Julie POTIER-PINCHON

03 83 96 55 30

animationlorraine@interbevgrandest.fr

### SUD EST

Rémi LECONTE (PACA)

04 92 72 24 63

r.leconte@mre-paca.fr

Mélanie BEAUMONT-VERNIERE (AURA)

07 86 12 90 84

melanie.beaumont@aura.chambagri.fr

### OCCITANIE

Géraldine PUJOS

06 32 51 14 96

pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr

### OUEST ET CENTRE

Sophie DOUAUD

07 48 10 67 21

s.douaud@interbev-paysdelaloire.com

### NOUVELLE-AQUITAINE

Xavier NICOLLE

06 72 91 60 05

x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr

Nicolas FAURIE

06 32 21 27 78

direction@techovin.com

### NORD

Charles PILLET

06 31 51 78 42

charles.pillet.innovin@gmail.com

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Agathe CHEVALIER

06 27 31 01 57

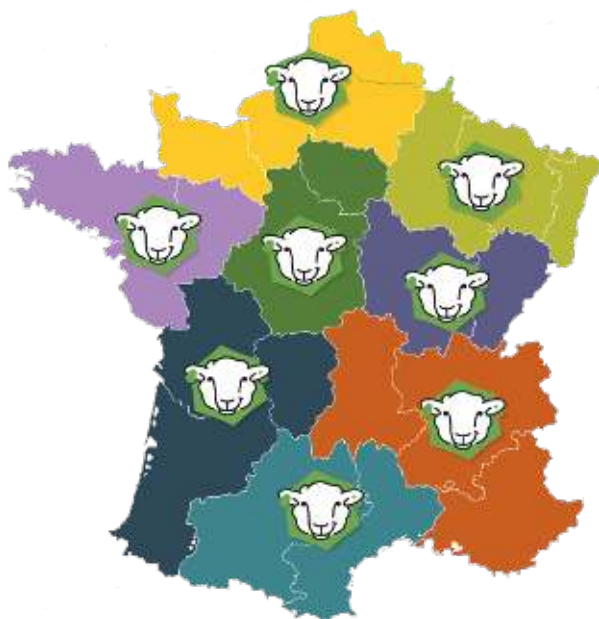
agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr

### COORDINATION NATIONALE

Ophélie TEUMA

06 38 58 32 55

inn-ovin@interbev.fr



- b. Chaque équipe envoie son projet à l'animateur de son Comité Inn'Ovin Inter-Régional, **il est nécessaire de contacter les animateurs régionaux pour connaître les dates des sélections régionales.**

Tout envoi de projet est définitif et aucune modification ne pourra y être apportée après l'envoi à l'animateur du Comité Inn'Ovin Régional.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout projet ne répondant pas au cahier des charges joint au présent règlement.

### 2.3 Participation à la finale Nationale

Les projets seront d'abord sélectionnés au niveau inter-régional, chacun des comités d'orientation ovin régionaux (C2OR) Inn'Ovin sélectionnera au maximum **1 projet pour la finale nationale**. La finale se déroulera à Paris, lors du Salon Internationale de l'Agriculture, le samedi 25 février 2023.

Chacune des huit équipes correspondantes gagne un **voyage à Paris pour 3 personnes** (3 coéquipiers OU 2 coéquipiers + l'enseignant coordinateur du projet) afin de concourir à la finale nationale du concours (voir modalités à l'article 8 du présent règlement). Les autres coéquipiers peuvent également participer à la finale nationale mais à **leurs frais**.



### 3. DESIGNATION DES FINALISTES

**3.1** Avant le vendredi 3 février 2023 à 18h00 (dates et heures métropolitaines faisant foi), les projets seront soumis au vote des Comités Régionaux dans l'objectif de sélectionner le projet finaliste de chaque région.

Un e-mail d'information sera envoyé aux équipes ayant eu leur projet sélectionné parmi les 8 projets finalistes.

Les projets sélectionnés pour la finale nationale devront être envoyés à l'animatrice nationale par les Comités Régionaux **avant 18h, le vendredi 10 février 2023.**

**3.2** Les 8 projets finalistes seront jugés, le samedi 25 février 2023. Un jury composé pour l'occasion votera pour désigner l'équipe gagnante.

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront d'un **temps maximum de 10 minutes** pour présenter leur projet, suivi de **5 minutes réservées aux questions** du jury.

Les membres du jury évalueront les projets des équipes finalistes à partir de la grille de notation jointe. Chaque juré attribuera son vote positif au projet auquel il aura attribué la meilleure note à l'issue des présentations. Le vote de chaque juré comptera pour une voix pour le vote final.

Le vote final pour désigner le gagnant se fera à la majorité simple des voix exprimées par les différents jurés composant le jury. Le vote final est sans appel.

### 4. ANNONCE DE L'ÉQUIPE GAGNANTE

**4.1** La remise des prix de la finale nationale des Ovinpiades aura lieu, **le samedi 25 février 2023 en fin d'après-midi.** La présence des 8 équipes finalistes est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.

Cette date pourra être modifiée selon les besoins des organisateurs.

### DOTATIONS

**5.1** L'équipe gagnante de l'épreuve collective désignée par le jury à l'issue du vote décrit à l'article 5 du présent règlement remportera les dotations suivantes :

- L'utilisation possible de son projet comme outil de communication pour le programme Inn'Ovin et pour la promotion des Ovinpiades des Jeunes Bergers.
- **Une contribution financière d'un montant de 2 000 € (deux mille euros),** net de taxe, pour réaliser une étude ou un voyage scolaire en relation avec la filière ovine ou pour programmer une journée/activité ovine dans un voyage d'étude déjà prévu par l'établissement.
- Le groupe lauréat présentera le voyage ou l'activité nouvellement organisée au contact INN OVIN de l'inter-région.

### 5. PRISE EN CHARGE FINANCIERE



## 5.1 Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement de **3 élèves OU de 2 élèves et 1 accompagnateur par équipe finaliste.**

### Voyage

- En train : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en seconde classe par candidat et par accompagnateur. Le plafond d'un aller-retour est fixé à 115 € par personne maximum. Au de-là de cette somme, les frais seront à la charge du candidat ou de l'accompagnateur.  
NB : ni les frais kilométriques entre le domicile et la gare ni les frais de parking ne sont pris en charge dans ce cas.
- OU en voiture : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, dans la limite d'une voiture par équipe servant au co-voiturage des coéquipiers. Le plafond des frais kilométriques est fixé à 345€ par voiture maximum. Au de-là de cette somme, les frais seront à la charge du candidat ou de l'accompagnateur.
- Les frais d'avion ne sont pas pris en charge.

### Sur place (Métro) :

- INTERBEV Ovins Rembourse **au maximum 5 tickets de métro** par coéquipier et par accompagnateur sur présentation des justificatifs.

## 5.2 Restauration

INTERBEV Ovins prend en charge les frais de restauration suivants :

- Le petit-déjeuner du samedi 25 février 2023.
- Le déjeuner du samedi 25 février 2023.
- Le dîner du samedi 25 février 2023 : un dîner sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, à la suite de la remise des prix à raison **de 3 personnes par équipe finaliste de l'épreuve collective.**
- Le petit-déjeuner du dimanche 26 février 2023.

## 5.3 Hébergement

INTERBEV Ovins prend en charge les frais d'hébergement suivants :

- Nuits du vendredi 25 et du samedi 26 février 2022

D'autres élèves et enseignants peuvent se joindre au groupe **mais l'organisation et les frais liés à leurs déplacements (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge. Si un membre de l'équipe ne souhaite pas être hébergé à l'hôtel réservé par INTERBEV, il devra prévenir l'animatrice nationale Ophélie Teuma en apportant s'il est mineur, l'autorisation de la personne sous sa responsabilité**



## 6. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

**7.1** Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurances concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.

**7.2** En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

## 7. DROITS D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les équipes participantes **valident et confirment l'acceptation**, par l'ensemble des coéquipiers, du présent règlement dans son intégralité. L'acceptation comprend la mise à disposition et l'utilisation gracieuses des contenus dont l'équipe est auteure par les organisateurs du concours.

**7.1** Toute équipe ayant soumis son projet à l'un des Comités Inn'Ovin Régionaux, garantit aux organisateurs qu'elle est l'auteure exclusive du reportage et qu'elle détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation gracieuse du reportage.

Elle autorise aussi les organisateurs du concours à réutiliser leurs contenus par reproduction sur tout papier ou support électronique, à le diffuser et à le conserver sans aucune limitation.

**7.2** Les équipes auteures garantissent aux organisateurs la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier leur projet dans les conditions prévues au présent règlement sans trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication du projet porte atteinte à ses droits.

L'équipe auteure du projet et l'établissement dont elle dépend renoncent à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de leur projet pour les besoins et dans le cadre de l'opération.

L'équipe auteure du projet reconnaît que les organisateurs ne peuvent en aucun cas être obligés de l'utiliser. Elle accepte par ailleurs expressément, dans le cas où les organisateurs utiliseraient le reportage, que celui-ci soit modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits, conformément aux besoins et nécessités de l'opération et/ou de la publication.

